



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE**

Séance extraordinaire du 15 décembre 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 15 décembre 2025 à 19h00, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Steve Lefebvre	Maire
	Michel Lamoureux	Conseiller
	André-Mathieu Lefebvre	Conseiller
	Marc Poirier	Conseiller
	Sonia Paul	Conseillère
	Steve Millar	Conseiller
	Samuel Godin	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Steve Lefebvre.

Madame Patricia Larivière, directrice générale, fait fonction de greffière de la séance.

000 OUVERTURE DE LA SÉANCE

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Steve Lefebvre, la présente séance est ouverte à 19h00.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2025-12-15-336

Sur la proposition de Samuel Godin, appuyée par Marc Poirier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

ORDRE DU JOUR

000 OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

110 Conseil municipal

130 Gestion financière et administrative

160 Ressources humaines

- 160-1 Restructuration RH

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

300 TRANSPORT ET COMMUNICATION

- 300-1 Programmation de la TECQ 2024-2028



400 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

500 SANTÉ ET BIEN ÊTRE

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

700 LOISIRS ET CULTURE

700-1 Concours bonhomme de neige

700-2 Patinoire

800 CORRESPONDANCE

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS

1100 LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée à l'unanimité

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

110 Conseil municipal

130 Gestion financière et administrative

160 Ressources humaines

160-1 Restructuration – Ressources humaines

M.B. 2025-12-15-337

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a la responsabilité d'assurer une gestion efficiente, responsable et conforme des ressources humaines de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE une révision de l'organisation administrative est requise afin d'assurer une utilisation optimale des ressources budgétaires de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par André-Mathieu Lefebvre, appuyé par Sonia Paul, et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la mise en œuvre d'une restructuration des ressources humaines pour des motifs budgétaires ;

QUE cette restructuration inclus, selon les besoins organisationnels :

- a) la mise à pied temporaire et fin d'emploi d'employés ;
- b) la modification de postes selon la structure retenue par les élus;

QUE la direction générale soit mandatée pour appliquer ces mesures, conformément aux lois applicables;

Adoptée à l'unanimité



200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
-----	-------------------

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
-----	----------------------------

300-1 Programmation de la TECQ 2024-2028

M.B. 2025-12-15-338

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

CONSIRÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marc Poirier, appuyé par Sonia Paul et résolu,

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution

Adoptée à l'unanimité

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
-----	------------------------------------

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
-----	--------------------



600

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

700

LOISIRS ET CULTURE

700-1 Concours de bonhomme de neige

M.B. 2025-12-15-339

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite encourager la participation citoyenne et favoriser des activités rassembleuses au sein de la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE la tenue d'un concours de bonhommes de neige constitue une activité ludique et accessible contribuant à l'animation du milieu durant la saison hivernale ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Michel Lamoureux, et appuyé par André-Mathieu Lefebvre et résolu,

QUE le conseil municipal autorise la tenue d'un concours de bonhommes de neige sur le territoire de la municipalité ;

QUE la direction générale soit mandatée pour organiser le concours, établir les modalités de participation, l'attribution de deux prix de 50\$ chacun, soit un pour le plus beau bonhomme de neige et un autre par tirage au sort.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal : Le conseiller Samuel Godin se retire de son siège à la table du conseil pour le traitement du point 700-2.

700-2 Patinoire

M.B. 2025-12-15-340

CONSIDÉRANT QUE la municipalité met à la disposition des citoyens une patinoire municipale durant la saison hivernale ;

CONSIDÉRANT QUE des heures d'ouverture et des mesures de surveillance doivent être établies afin d'assurer la sécurité des usagers et le bon fonctionnement des installations ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Michel Lamoureux et appuyé par Marc Poirier et résolu,

QUE les heures d'ouverture de la patinoire municipale soient établies comme suit : de 7h00 à 22h00, du lundi au dimanche lorsque la glace le permet ;

QUE la municipalité affecte un employé à la surveillance de la patinoire durant les heures d'ouverture établies selon la direction générale pour un maximum de 40 heures semaine;

QUE la direction générale soit mandatée pour assurer la mise en œuvre de la présente résolution,



Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal : Le conseiller Samuel Godin reprend son siège à la table du conseil.

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Des questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Restructuration des ressources humaines

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Note au procès-verbal : Le maire souligne l'importance que les séances du conseil se déroulent dans un climat respectueux et indique que les comportements intimidants ne sont pas tolérés. Il remercie également les employés municipaux pour leur engagement et leur dévouement, et transmet ses vœux pour le temps des Fêtes, en invitant chacun à faire preuve de prudence sur la route.

1100 Levée de la séance

M.B. 2025-12-15-341

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Samuel Godin, il est résolu de lever la présente séance à 19h12.

Adoptée à l'unanimité

Steve Lefebvre
Maire

Patricia Larivière
Directrice générale et
Greffière-trésorière